

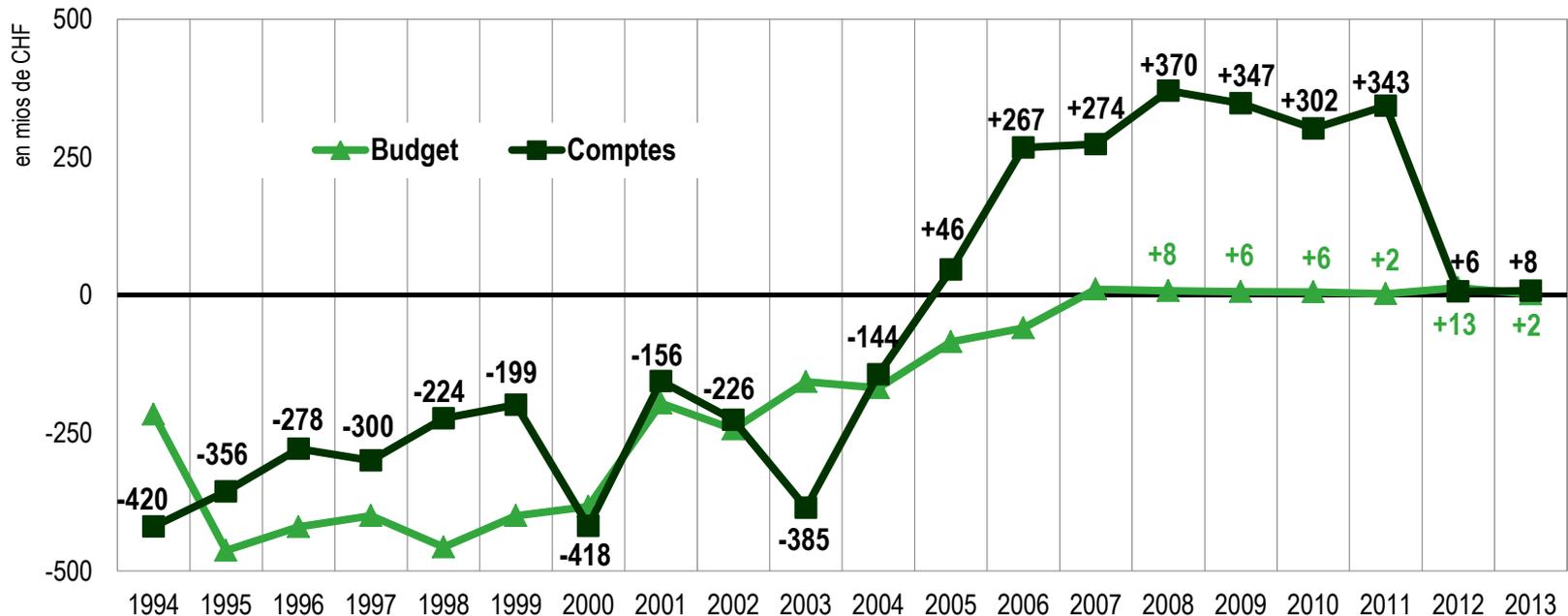
# Le Canton de Vaud et la réforme de l'imposition des entreprises

Pascal Broulis, chef du Département des finances et des relations extérieures

Présentation à l'assemblée générale des communes vaudoises le 23 mars 2015

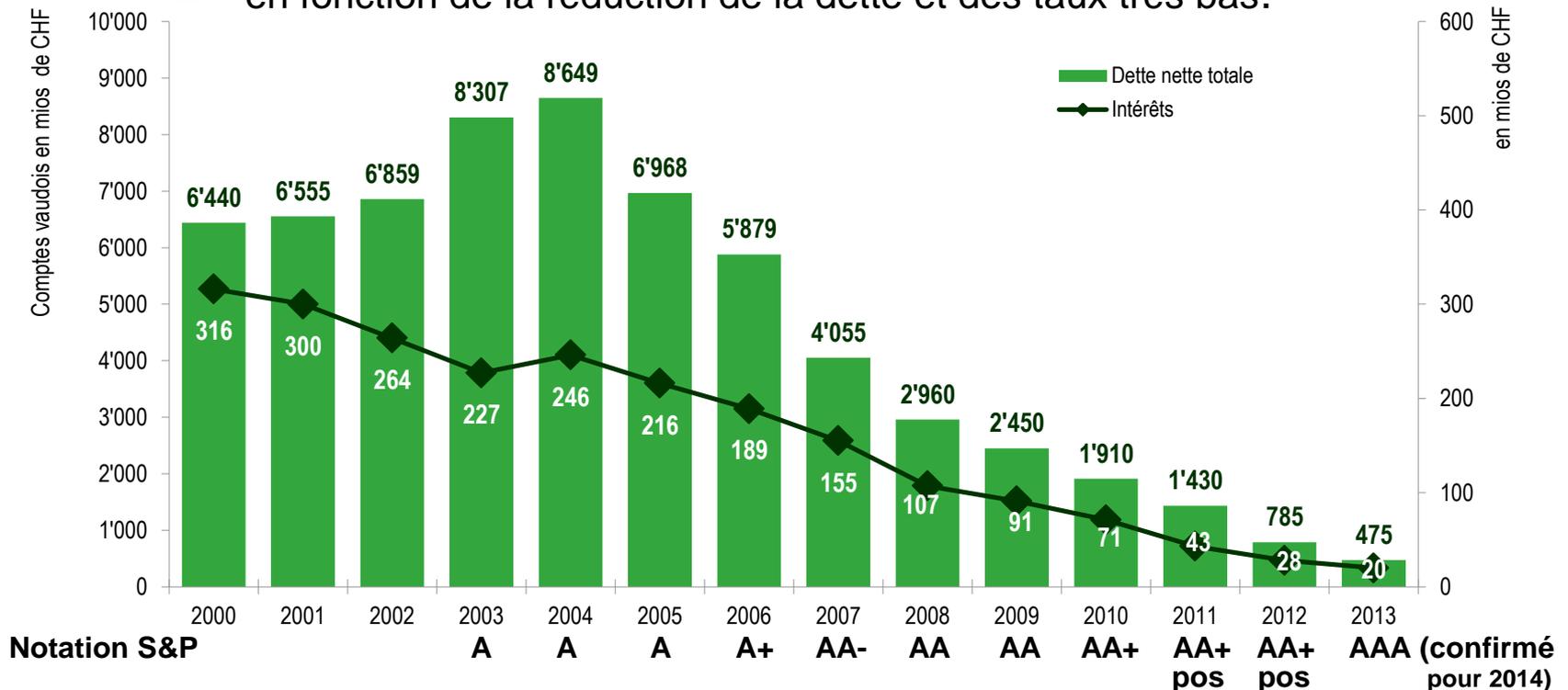
# Résultat des comptes 2013

- La clôture du compte de fonctionnement présente un excédent de revenus net (après amortissement) de 8 mios.



# L'assainissement des finances cantonales

- **Neuf réductions annuelles consécutives pour la dette nette:**
  - ramenée de 8'649 mios en 2004 à 475 mios aux comptes 2013.
- **Charge d'intérêts annuelle divisée par seize depuis 2000:**
  - en fonction de la réduction de la dette et des taux très bas.



# Préparer l'avenir

- **Les comptes 2013 présentent un Canton de Vaud:**
  - A la situation financière saine reposant sur des bases solides;
  - Disposant d'une marge de manœuvre pour préparer l'avenir.
- **Le 6 juin 2014 S&P a confirmé le AAA vaudois**  
(Seuls Argovie, Zurich, Schwyz et la Confédération ont encore cette note maximale)
- **Dans ce contexte favorable, il est crucial de répondre aux incertitudes des entreprises qui se sont accrues:**
  - Avec l'acceptation le 9 février de l'initiative «contre l'immigration de masse»;
  - Avec la remise en question des statuts spéciaux cantonaux appliqués aux sociétés multinationales.
  - Avec l'abandon du taux de 1,2 CHF pour 1 Euro le 15 janvier 2015
- **Afin de maintenir la cohésion sociale, il est pertinent aussi de soutenir le pouvoir d'achat des familles.**
- **Le Conseil d'Etat agit dans ces deux domaines et prévoit des mesures à moyen terme coordonnées et liées entre elles.**

# Le contexte de la troisième réforme de l'imposition des entreprises

- **Insécurité**
  - BNS: abandon du taux plancher CHF - €
  - Crise économique
  - 9 février et autres initiatives (imposition des successions à 20%; revenu inconditionnel; abolition des forfaits fiscaux; Ecopop; ...)
- **Priorités**
  - Défendre l'attractivité de la Suisse
  - Stabilité et prévisibilité du droit pour les entreprises
  - Des solutions incontestées au niveau international (« LuxLeaks »)

# La situation actuelle

## ▶ Taux d'impôt effectif sur le bénéfice

- ▶ Dans les cantons de Vaud et de Genève, le taux effectif d'imposition des bénéfices des sociétés ordinaires est parmi les plus élevés de Suisse
  - ▶ Vaud 22,3%
  - ▶ Genève 24,2%

## ▶ IFD des personnes morales

- ▶ Au niveau Suisse, l'IFD des personnes morales représente 7,5 milliards, dont 48,3% financés par les sociétés à statuts
- ▶ Vaud et Genève financent 36,4% du total des recettes IFD payées par les sociétés au bénéfice d'un statut
- ▶ Les sociétés à statut de Vaud et Genève fournissent environ 1/5<sup>e</sup> du total de l'IFD des personnes morales

- ▶ **Les cantons de Vaud et de Genève ont mandaté l'institut Créa de macroéconomie appliquée (UNIL) pour quantifier les impacts financiers et économiques des sociétés à statuts sur le territoire de la Métropole lémanique**
- ▶ **De premières études avaient été réalisées en 2012 sur la base de données datant de 2008/2009**
- ▶ **Les études actualisées se réfèrent aux données de 2011**
- ▶ **Elles ne tiennent pas compte de l'impact des sociétés de type holding**

# Canton de Vaud: impacts financiers et économiques des sociétés mixtes

## **Canton de Vaud** (étude 2015, données 2011)

### ▶ **Impact économique direct**

- ▶ 9'210 emplois ETP, soit 3,2% des emplois du canton
- ▶ 5,2% de la valeur ajoutée totale du canton (2.5 milliards de francs)

### ▶ **Impact économique global (avec effets indirects et induits)**

- ▶ 25'000 emplois ETP, soit 8,7% des emplois du canton
- ▶ 10,9% de la valeur ajoutée totale du canton (5 milliards de francs)

### ▶ **Impact fiscal direct**

- ▶ 311 millions de francs d'ICC (personnes physiques et morales), soit 6% des recettes fiscales totales
- ▶ 306 millions de francs d'IFD des personnes morales (hors part cantonale)

# Canton de Genève: impacts financiers et économiques des sociétés auxiliaires et liées

## **Canton de Genève** (étude 2015, données 2011)

### ▶ **Impact économique direct**

- ▶ 22'000 emplois ETP, soit 8,1% des emplois du canton
- ▶ 15% de la valeur ajoutée totale du canton (7.5 milliards de francs)

### ▶ **Impact économique global (avec effets indirects et induits)**

- ▶ 61'000 emplois ETP, soit 22,2% des emplois du canton
- ▶ 32% de la valeur ajoutée totale du canton (15.9 milliards de francs)

### ▶ **Impact fiscal direct**

- ▶ 1,1 milliard de francs d'ICC (personnes physiques et morales), soit 18,1% des recettes fiscales totales
- ▶ 613 millions d'IFD des personnes morales (hors part cantonale)

# Consultation fédérale: les priorités VD-GE

## Objectifs

- ▶ Préserver les conditions-cadres, les emplois ainsi que la substance économique et fiscale
- ▶ Renforcer l'attractivité et la compétitivité de la Suisse par des solutions pérennes et incontestées au niveau international

## Moyens

- ▶ Baisser le taux effectif d'imposition des bénéficiaires pour pallier la suppression des statuts (Genève: environ 13%, Vaud: 13,79%)
- ▶ Limiter les mesures fiscales à celles qui visent directement à compenser la suppression des statuts
- ▶ Ne pas reporter le coût de la réforme sur les personnes physiques
- ▶ Obtenir une compensation de la Confédération pour les cantons à hauteur de 50% au moins des coûts

# Consultation fédérale: soutien aux grandes orientations du projet

- ▶ **Les cantons de Vaud et de Genève approuvent les grandes orientations du projet mis en consultation, soit**
  - ▶ Suppression des statuts fiscaux
  - ▶ Introduction de mesures techniques respectant les standards internationaux
  - ▶ Mise en place de mesures de compensation verticale en faveur des cantons
  - ▶ Adaptation de la RPT
- ▶ **Dans ce cadre, les deux cantons soulignent que les mesures envisagées ne permettront pas de compenser la suppression des statuts et ne les dispenseront pas de baisser leurs taux de l'impôt sur le bénéfice**

# Position VD-GE sur les mesures de compensation verticale

## Mesures de compensation verticale

- ▶ Les cantons doivent disposer d'une marge de manœuvre budgétaire suffisante
- ▶ La Confédération doit supporter la plus grande partie des répercussions financières de la réforme
- ▶ Les mesures compensatoires doivent s'élever à 1,2 milliard de francs au minimum, équivalent à une augmentation à 21,2% de la part de l'IFD revenant aux cantons
- ▶ Des mesures temporaires doivent être prévues pour les cantons qui sont contraints d'abaisser leurs taux
- ▶ La répartition de la compensation doit exclure tout critère démographique
- ▶ Le versement des compensations ne doit pas être échelonné mais intervenir dès la mise en œuvre de la réforme

## Adaptation de la RPT

- ▶ Le facteur actuel de pondération doit être remplacé par une réduction générale du poids des bénéficiaires des personnes morales par rapport à celui des personnes physiques dans l'assiette servant à calculer les contributions de chaque canton
- ▶ Ce système ne doit pas être appliqué différemment selon que les revenus sont réalisés à l'intérieur ou à l'extérieur de la licence box
- ▶ Pas de limite inférieure pour le nouveau facteur de pondération
- ▶ Des contributions complémentaires temporaires doivent être prévues, à destination de l'ensemble des cantons touchés négativement au niveau de la RPT. Vaud et Genève préconisent l'introduction d'un dispositif qui réduit les « gains mécaniques » dont profitent certains cantons pour limiter les « pertes mécaniques » des autres cantons
- ▶ Les effets de la RIE III sur les paiements péréquatifs doivent être pris en compte dès l'année d'entrée en vigueur de la réforme

# Calendrier

- 31 janvier 2015 **Fin de la consultation sur l'avant-projet**
- 1<sup>er</sup> semestre 2015 **Message et projet de loi du Conseil fédéral**
- Dans la foulée **Dépôt projets de lois cantonaux VD et GE**
- Automne 2015 **Début des débats aux Chambres fédérales devant durer jusqu'à mi-2016 au moins**
- 1<sup>er</sup> janvier 2017 **Entrée en vigueur des modifications à la LIFD et à la LHID (calendrier idéal)**
- 1<sup>er</sup> janvier 2019 **Entrée en vigueur de la réforme**

## Canton de Vaud: feuille de route

- **Réduction du taux d'imposition des entreprises avec pour objectif un taux maximum de 13,79% (16% brut)**
- **Amélioration du pouvoir d'achat des ménages (allocations familiales, accueil de jour, subsides à l'assurance-maladie, valeur locative) de 150 millions de francs. Dont 100 millions de francs à charge des employeurs (actuellement en négociation avec les milieux économiques)**
- **Coût de la réforme: 392 millions de francs (hors compensation fédérale)**
  - Baisse d'impôts pour les entreprises ordinaires: 442 millions
  - Augmentation de la charge fiscale pour les entreprises jusqu'alors au bénéfice d'un statut: 50 millions

## Conclusion

- **La réforme représente un immense défi et une opportunité majeure pour l'ensemble du pays**
- **Elle offre à la Suisse la possibilité de renforcer durablement sa compétitivité et de mieux faire face au cours élevé du franc**
- **La réforme doit être équitable et prévoir des compensations suffisantes**
- **Vaud souligne que l'intérêt des cantons les plus fortement touchés par la réforme rejoint l'intérêt général du pays**